

138

C:146-48.

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,  
adopté par la Chambre des Députés, concer-  
nant l'abandon à l'État du canal de la Dive  
et du Thouet par les concessionnaires.  
(N° 116, session de 1895.)

Nommée le 11 juin 1895.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : LEPORCHÉ.

2<sup>e</sup> — DANELLE-BERNARDIN.

3<sup>e</sup> — BRUNET. *Secrétaire*

4<sup>e</sup> — FOREST.

5<sup>e</sup> — MERLET. *Rapporteur*

6<sup>e</sup> — DUFOUSSAT.

7<sup>e</sup> — LESOUÉF.

8<sup>e</sup> — KRANTZ. *Président*

9<sup>e</sup> — MARET.



1  
Réunion du 13 Juin 1895.

Présence de M. Krautz;

Secrétaire: M. Brunet.

M. Krautz en nomme président; M. Brunet, secrétaire.  
M. le Président fait un exposé de la question. Il lit quelques documents sur chacun des membres de la commission et pose une question pour leur approuver la question. Il propose de désigner dès maintenant le rapporteur; celui-ci se chargerait d'étudier toutes les pièces du dossier et s'en faire rendre compte à la commission qui serait réunie ultérieurement. Un autre membre observe qu'il est préférable d'abord l'affaire ne paraît pas avantageuse.  
M. Merlet en nomme rapporteur.

Le Président,  
M. Krautz

Le secrétaire,  
M. Brunet